



*TABLEAU DES FRAIS, AMENDES
ET SANCTIONS 2019*

ARS BOURASSA

1. FRAIS D’AFFILIATION

Affiliation de Club avec l’ARS Bourassa :

400\$

Affiliation des membres :

Affiliation Bout Choux	25\$+ tx
Affiliation : U7 à U18	48\$+ tx
Affiliation : Senior	60\$+ tx
Affiliation des entraîneurs-moniteurs et autres	46\$+ tx

Affiliation des arbitres :

Arbitres Régional:	18 ans et moins	50\$ + tx
	Senior	90\$+ tx
	Provincial	115\$+ tx
	National, et FIFA	300\$+ tx

Administratif :

Frais de réimpression de carte d’identité	10\$ + tx
Nouvelle Affiliation Hiver	25\$ + tx
Demande de libération (Facturée au club par l’ARS car les demandes doivent être faites via PTS Reg) <i><u>N.B.</u> À la discrétion des clubs, des frais supplémentaires peuvent être chargés</i>	25\$ + tx
Frais pour une 2 ^{ième} demande suite à une déclaration policière incomplète	70\$ + tx

2. DISCIPLINE

Frais de plainte ARSB (si rejetée)	60\$ + tx
Frais d'audition si coupable: Organisme :	100\$ + tx
Individu :	50\$ + tx
Frais d'appel si coupable: Organisme :	200\$ + tx
Individu :	150\$ + tx
Frais de plainte (FSQ)	100\$ + tx

3. PERMIS DE VOYAGE

Pour un permis de voyage au Canada toute demande doit être acheminé à l'ARSB au moins vingt (20) jours avant la date du tournoi. Pour un tournoi aux États-Unis, le permis doit être acheminé à l'ARSB au moins trente-cinq (35) jours avant la date du tournoi. Pour un permis de voyage international, la demande doit parvenir à l'ARSB soixante-cinq (65) jours avant la date du tournoi.

Avant de faire parvenir le permis de voyage à l'ARSB le responsable du club doit signer la demande. Toutes les demandes de permis de voyage à l'extérieur du Québec devront, avant d'être autorisés par l'ARSB, être accompagnés d'une preuve d'assurance d'une compagnie de votre choix couvrant tous les joueurs (es) de l'équipe et ce permis de voyage devront être remis en même temps que votre permis de voyage à l'ARSB au moins trente-cinq 35 jours avant le départ et ce, afin de permettre la transmission et l'approbation par la FSQ.

FRAIS DE PERMIS DE VOYAGE	FSQ	ARSB
Au Québec	N/A	20\$ + tx
Au Canada	50\$	30\$ + tx
Aux États-Unis	75\$	30\$ + tx
International	200\$	30\$ + tx

FRAIS DE RETARD	FSQ	ARSB
Canada	20\$ par semaine de retard	20\$
États-Unis	50\$+20\$ par semaine de retard	30\$
International	200\$+20\$ par semaine de Retard	40\$

TOUT PERMIS DE VOYAGE DEMANDÉ EN DEDANS DE 24 HEURES, FRAIS ADDITIONNEL DE 50\$ + tx

4. COMPÉTITION

Inscription des équipes provenant de la région de Bourassa 185\$/équipe

Sommaire des sanctions et pénalité découlant des règlements de compétitions

Article	Infraction	Amende
2.1	Équipe qui se retire et/ou s'ajoute après la date limite (à 15 jours avant le début de la compétition).	250.00\$
2.2	Équipe qui se retire et/ou s'ajoute après la date limite (à 15 jours précédents le début de la compétition).	500.00\$
7.2	Équipe non uniformément vêtue.	25.00\$
7.3	Équipe qui ne change pas de couleur.	25.00\$
8.1	Feuille de match électronique de PTS ligue seulement .	20.00\$
8.5	Utilisation de joueurs dont le nom n'apparaît pas ou n'est pas inscrit sur la feuille de match.	25.00\$
9.2	Accompagnateur sans carte d'identité sur le banc.	25.00\$
9.3	Entraîneur en règle absent à plus de trois matchs.	50.00\$
10.7	Ne pas fournir et utiliser les ballons conformes.	25.00\$
12.3	Participer sans avoir présenté sa carte d'identité.	25.00\$
12.6	Équipe qui se présente dépassée le délai.	25.00\$
12.8	Équipe U-9 à senior ne se présente pas 1ère infraction	50.00\$
12.8	Équipe U-9 à senior ne se présente pas 2e infraction	100.00\$
12.8	Équipe U-9 à senior ne se présente pas 3e infraction	300.00\$
12.9	Équipe U-07 à U-8 ne se présente pas 1ère infraction	25.00\$
12.9	Équipe U-07 à U-8 ne se présente pas 2e infraction	50.00\$
12.9	Équipe U-07 à U-8 ne se présente pas 3e infraction	200.00\$

13.9	Joueur inéligible dans une catégorie non homologué 1ère infraction.	25.00\$
13.9	Joueur inéligible dans une catégorie non homologué infraction subséquente.	100.00\$
14.2	Membre d'équipe expulsé qui ne quitte pas le terrain.	50.00\$
14.4	Équipe qui se retire du terrain.	100.00\$
8.4/14.7	Joueur inéligible.	50.00\$

5. PROTÊT ARSB

Dépôt de 75\$ avec la demande par courrier recommandé ou courriel

6. FRAIS DE STAGE ET FORMATIONS

STAGES	MEMBRES DE L'ARSB	HORS RÉGION
S2 (8h)	120\$ + tx	150\$ + tx
S3 (14h)	130\$ + tx	170\$+ tx
S7 (14h)	130\$ + tx	170\$+ tx
Arbitres	100\$ + tx	140\$ + tx

Un minimum de :

- 12 participants est requis pour le cours d'entraîneur
- 15 participants pour le cours d'arbitre.

Les personnes ayant réservées leur place et qui ne se présenteront pas au stage seront facturées. Des frais en surplus peuvent être facturé par entraîneur si la région doit défrayer des coûts pour la location de classe et gymnase.

7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES

Chèque retourné	25\$/chèque
Intérêt sur facture après 30 jours	2% /mois
Frais de retard sur non-respect des délais sous réserves de celles déjà prévues	100\$/infraction

Carte d'identité émis ou modifié illégalement (sans avoir été vérifié par Registraire de L'ARSB)	1 000\$/passeport
Frais d'administration pour l'arbitrage	8 % du totale de la facture

8. SOMMAIRE DES SANCTIONS ET PÉNALITÉ DÉCOULANT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

<p>Article 8 SUSPENSION ET EXPULSION <i>Article 8.7</i> <i>Un membre ordinaire peut faire une demande à l'ARS Bourassa de percevoir toutes sommes qui lui sont dues par un de ses membres individuels. Ceci après que le membre ordinaire ait tenté de percevoir les dites sommes par l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé</i></p>	50\$ par dossier
<p>5.9 – LES ÉQUIPES DU QUÉBEC ET SÉLECTIONS RÉGIONALES <i>Article 5.94 OBLIGATION DES CLUBS ET DIRIGEANTS</i> <i>Un club et ses dirigeants qui conseillent sans motifs jugés valables par la Fédération et/ou l'Association régionale selon le cas, à l'un de leurs joueurs de s'abstenir de participer au programme élite de la Fédération, et/ou de l'Association régionale et/ou de l'ACS sont passibles de sanctions et peuvent être traduits devant le comité de discipline de la Fédération, de l'Association régionale et/ou de l'ACS, selon le cas.</i></p>	Pouvant atteindre 5000\$ selon la décision du comité.
<p>Article 14 MEMBRES EN RÈGLE <i>14.3 Un club qui remettra en retard à l'ARSB un ou plusieurs documents couverts aux articles 14.1, ou autres documents requis, des règlements se verra imposer une amende</i></p>	<p>100\$ automatique au 1 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après 1 mois de retard : 150\$ • Après 2 mois de retard : 250\$ • Après 3 mois de retard : 350\$ • Après 4 mois de retard : 450\$